

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2023 à 19 heures 30'

L'an deux mille vingt-trois le cinq avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mr Jean OTHAX, Maire.

Etaient présents : OTHAX Jean, DOMENGE Éric, Pierre RANGOTTE, LOUSTAU MERICAM Cathy, JOUANINE Marie-Hélène, BOITEAU Marie, BLAYE-FELICE Jean-Claude, Claudine PORODO, Pierre CALENDRA, Valérie PETITBENOIT, Audrey PEDESERT.

Excusés : Christophe VICENTE, CORMY Céline, Gilles PONS, Brice DUPLEIX.

ORDRE DU JOUR :

❖ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Résultat 2022, corroboré par le compte de gestion élaboré par la trésorerie de LESCAR.

INVESTISSEMENT : - 86483,19 € (déficit N-1 68693.31+déficit 2022 17789.88)

FONCTIONNEMENT : + 90489,78 €

Résultat global : + 4006,59 €

❖ BUDGET 2023

VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	799 533,00	799 533,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	799 533,00	799 533,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	233 391,00	319 875,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	86 484,00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	319 875,00	319 875,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 119 408,00	1 119 408,00

❖ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après examen des comptes de chaque association, le conseil municipal décide de baisser l'ensemble des subventions par rapport à l'année précédente.

ASSOCIATIONS	subventions 2023	subventions exceptionnelles 2023
ADIHU	350 €	
APE	1 500 €	
ASCUR	250 €	
ASMUR FOOT	4 000 €	
ASMUR BASKET		
ASS. de CHASSE	450 €	
CAP de TOUT	800 €	
COMITÉ DES FÊTES	3 000 €	
FNACA Gelos	150 €	
Les VALHANDISES	600 €	200 €
PETITS PAS	1 500 €	1 200 €
PAROISSE St AMBROISE	400 €	
RENCONTRES ET LOISIRS	2 600 €	
ROULEZ SENIORS	450 €	
1,2,3 PESTACLES	2 200 €	
UZOS ANIMATION	1 900 €	
TOTAL	20 150 €	1 400 €

❖ VOTE DES TAUX

Pour mémoire taux 2022 :

- FONCIER BATI 32,55%
- NON BATI 23,99%
- PRODUIT FISCAL 2022 : 316.850 €

Vote taux 2023

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taxes directes locales, les limites de chacun, les taux appliqués l'année précédente et le produit attendu cette année.

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux, à l'exception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Taux d'imposition pour l'année 2023

FONCIER BATI	32,55%
NON BATI	23,99%
TAXE HABITATION	14,00%

PRODUIT FISCAL ATTENDU : 355.627 €

❖ **PRECISIONS BP 2023**

Il est à noter que la vente du local commercial au Laboratoire du Pied entre dans cet exercice (en section de fonctionnement pour 60718 €)

Le virement vers la section d'investissement : 157433 € (excédent théorique 2023) permet de financer les investissements sans emprunt, ou si tous les investissements prévus ne sont pas réalisés de résorber le déficit d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le maire,
Jean OTHAX*